

Règles du mouvement : le SNUipp-FSU interpelle l'IA en audience (05/01/12)

La CAPD chargée d'étudier notamment les règles du mouvement est prévue le 2 février. Un groupe de travail préparatoire a permis d'aborder déjà de nombreux points. Certaines demandes du SNUipp ont été ainsi prises en compte.

Le SNUipp vous a déjà rendu compte des propositions actuelles de l'IA ([lire ici](#)).

Certaines restent, pour le SNUipp, inadmissibles et nous interviendrons à nouveau lors de la Capd.

En préalable aussi, le SNUipp, qui est reçu par l'IA, ce vendredi dans le cadre de la négociation préalable abordera d'ores et déjà la question du calendrier du mouvement des Trs et l'obligation des voeux géographiques.

Le SNUipp demande de procéder au mini-mouvement TRS obtenus au TD avant le mouvement à TP, comme l'an dernier. Rappelons que le calendrier est très court et qu'envisager un mouvement TRS fin juin équivaut à ce que des collègues ayant eu une affectation à TD depuis la Capd de mai... ne connaîtraient leurs fractions de postes et leurs écoles que fin juin au mieux, voire plus certainement en juillet. Quid de la liaison avec les collègues et les écoles, des commandes, des répartitions des matières ? Quid de l'organisation des collègues qui ont demandé un temps partiel et qui doivent s'organiser avec les crèches ou les assistantes maternelles ? Quid de l'organisation des directeurs sur leur(s) jour(s) de décharge ?

D'autre part, mêler les décharges de direction et les temps partiels de collègues implique de fait une instabilité pour les collègues TRS, les temps partiels étant par nature "évolutifs" d'une année sur l'autre... Comment prétendre vouloir donner une priorité de retour alors que le poste en lui-même est fluctuant ? Que deviendraient les collègues, qui ayant perdu une partie de leur poste, devront refaire le mouvement TRS... sur ce qui reste, les autres fractions étant occupées par leurs collègues ? Comment oser parler de stabilité alors même que le poste constitué n'est pas stable ?!

C'est une des raisons qui motive le SNUipp à demander la séparation des fractions à TD de celles à TP. C'est aussi une des raisons qui pousse le SNUipp à demander une bonification pour les collègues TRS sur les fractions occupées l'année précédente dans la mesure où 75% existe encore.

L'IA, lors du groupe de travail préparatoire, a décidé de n'accorder ni priorité ni bonification pour les TRS à ce mouvement, au motif notamment que toutes les fractions de postes n'avaient pas été offertes l'an dernier (on s'en souvient !... des fractions ayant été conservées pour le 3ème mouvement malgré l'opposition très forte du SNUipp). Le débat est à nouveau reporté pour le mouvement 2013...

L'IA envisage donc un mini mouvement Trs fin juin (ouverture du serveur du 25 au 27 juin). Calendrier encore prévisionnel... soit soit plus d'un mois après les résultats du mouvement à TD ! D'autre part, la constitution des postes n'est pas prévue en groupe de travail mais les

regroupements seront présentés aux organisations syndicales (vers le 20 juin... soit 5 jours avant l'ouverture du serveur WE compris...).

Nous appelons les collègues TRS, les collègues à temps partiel, les directeurs, les équipes à écrire à l'IA avec copie au SNUipp.

Autre point de désaccord important : l'obligation de 3 vœux géographiques (qui s'ajoute à des secteurs déjà très larges). Le SNUipp demande la levée de cette obligation qui ne peut être qu'une recommandation.

De même, le SNUipp reviendra sur la question des MCS pour demander la prise en compte des postes fléchés en cas de mesure de carte.

Pas non plus de groupe de travail sur les postes comme demandé par le SNUipp. Et pourtant c'est de là d'où sont venues l'an dernier les principales sources d'erreurs.

A noter que cette année encore, le mouvement s'annonce complexe et difficile : peu de départs à la retraite programmés, des fermetures de postes qui s'annoncent massives et qui nécessitent la mobilisation de tous.